



Schweizer Obstverband
Fruit-Union Suisse
Associazione Svizzera Frutta

Solution sectorielle nationale "Durabilité des fruits" Cerises / Pruneaux

Jimmy Mariétoz, Edi Holliger
17 décembre 2024 | Séance d'information

01

Accueil



Contenu

- 01** Accueil
- 02** Situation de départ et durabilité
- 03** Objectifs et champs d'action
- 04** Mesures, listes de contrôle, auto-contrôles
- 05** Niveau d'ambition et rémunération
- 06** Communication
- 07** Inscription, mise en œuvre et contrôle
- 08** Questions et réponses

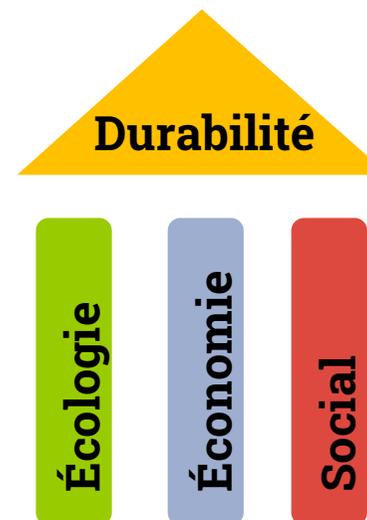
02

Situation de départ et durabilité

Solution sectorielle nationale «Durabilité des Fruits»



- Les trois piliers de la durabilité sont couverts.
- Une durabilité commune, modulaire et dynamique pour tous les acteurs du marché
- Prise en compte des besoins (consommation, société, marché, politique et environnement)
- L'effort logistique et la traçabilité pour les plateformes de services restent gérables
- Un comité pour le développement avec toutes les parties prenantes
- Une administration et une gestion centralisées
- L'étiquetage volontaire est possible





Situation de départ et objectifs pour la solution sectorielle nationale



Améliorer la durabilité



Élaborer une solution sectorielle nationale commune et coordonnée

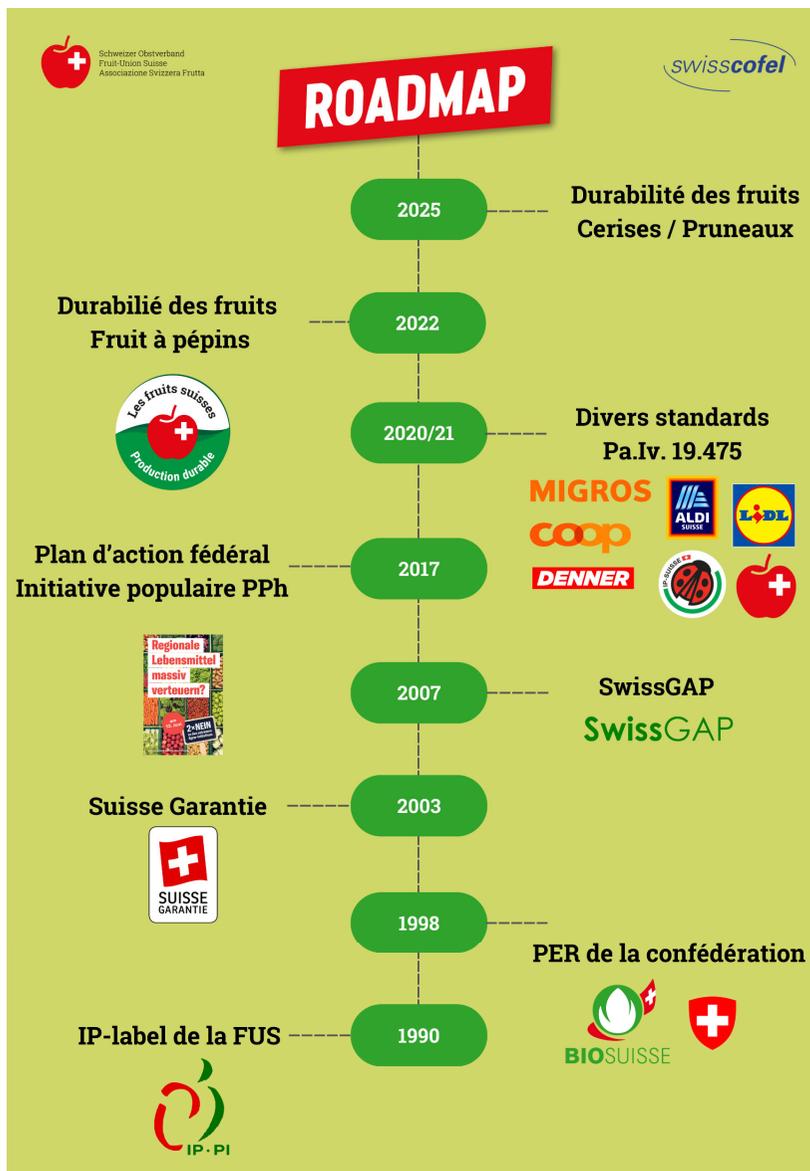


Définir un supplément équitable pour les charges supplémentaires



Communication commune sur l'engagement du secteur

Situation de départ



03

Objectifs et champs d'action

OBJECTIFS DE DURABILITÉ



Réduction de 50 % du risque des PPh



Réduction de 20 % des pertes de nutriments



Doublement de la biodiversité



Amélioration de l'utilisation de l'eau



Réduction de l'empreinte écologique



Réduction du gaspillage alimentaire



Participation à des projets d'innovation et à la formation continue



Amélioration des conditions de travail



Part de marché et commerce équitable



3 DIMENSIONS ET 9 CHAMPS D'ACTION



ÉCOLOGIE

Protection des plantes
Fertilité du sol et fertilisation
Biodiversité
Utilisation de l'eau
Climat
Qualité

SOCIAL

Innovation et éducation
Santé et conditions de travail



ÉCONOMIE

Rentabilité



Informations sur la durabilité des fruits

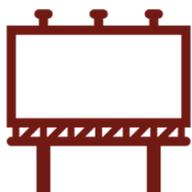


Checkliste
Cerises / Pruneaux

04

Mesures, listes de contrôle, auto-côntroles

Mesures de la solution sectorielle nationale



Principes

Un catalogue avec des mesures de durabilité réparties en 9 champs d'action

Chaque mesure remplie donne des points



Évaluation

Un minimum de points doit être atteint par champ d'action pour satisfaire à la durabilité



Développement

Le nombre de points requis augmente au cours des trois premières années.

Adaptation annuelle des directives par un comité d'experts.

Nous voulons obtenir une grande participation de la culture fruitière (responsabilité personnelle)

Mesures

- «Structure de base» reprise par les fruits à pépins
- Mesures spécifiques pour les cerises et / ou pruneaux sont prises en compte
- Les mesures sont librement choisissables, pour chaque domaine d'action, le nombre de points requis doit être atteint
- Les « prestations supplémentaires spécifiques à l'entreprise dans les champs d'action » sont des points qui peuvent être librement choisis dans tous les champs d'action.



Auto-contrôle (checklistes)

- Dans l'auto-contrôle digital, il existe trois checklists distinctes
 - Cerises de table
 - Pruneaux de table (plantations basse-tige)
 - Pruneaux de table haute-tige
- Pruneaux : Les plantations basse-tige et haute-tige sont séparées, car les formes de culture sont très différentes.
- Si des plantations haute-tige et basse-tige sont présentes sur la même exploitation, deux listes d'auto-contrôle seront remplies.
- Quel que soit le type de culture, le niveau d'ambition convenu doit être réalisé.



Checklist «durabilité des fruits» cerises 2025



Durabilité des fruits (DUF) – cerises 2025							Version 27.11.2024
No.	Mesure	mise en œuvre (oui = x)	Points possibles	Points obtenus	Exigences en détail	Manuel de contrôle (remarque)	Rempli, si
	PER		Obligatoire	Obligatoire	Les exigences PER dans la production de cerises sont remplies.		
Objetif de durabilité : protection des plantes							
1.1	Réduction de la dérive – capteurs		5	0	Les secteurs de buses sont contrôlés par des capteurs de végétation (non cumulable avec 1.2).	Il n'est pas nécessaire que tous les pulvérisateurs soient équipés de capteurs de végétation. Les pulvérisateurs d'herbicides ne sont pas concernés. Remarque : un contrôle visuel est suffisant. Référence (Link) : Fiche technique Agridea « Limiter la dérive et le ruissellement des produits phytosanitaires dans l'arboriculture fruitière et dans les cultures d'arbustes à petits fruits »	Au moins un pulvérisateur à produits phytosanitaires utilisé dans le verger de cerisiers doit être équipé de capteurs de végétation contrôlés.
1.2	Réduction de la dérive – capteurs		3	0	Le début et la fin des rangs ainsi que des espaces vides entre les arbres sont contrôlés par un capteur de végétation de chaque côté (non cumulable avec 1.1).	Il n'est pas nécessaire que tous les pulvérisateurs soient équipés de capteurs de végétation. Les pulvérisateurs d'herbicides ne sont pas concernés. Remarque : un contrôle visuel est suffisant. Référence (Link) : Fiche technique Agridea « Limiter la dérive et le ruissellement des produits phytosanitaires dans l'arboriculture fruitière et dans les cultures d'arbustes à petits fruits »	Au moins un pulvérisateur à produits phytosanitaires utilisé dans le verger de cerisiers est équipé de capteurs de végétation de chaque côté, détectant le début et la fin des rangs ainsi que les espaces vides entre les arbres et gère le traitement.
1.3	Réduction de la dérive		2	0	Tous les pulvérisateurs sont équipés de buses anti-dérive ou de buses à injection d'air.	Exception pour les appareils qui ne sont pas utilisés dans le verger de cerisiers (y compris les pulvérisateurs d'herbicides). Remarque : un contrôle visuel est suffisant. Référence (Link) : Fiche technique Agridea « Limiter la dérive et le ruissellement des produits phytosanitaires dans l'arboriculture fruitière et dans les cultures d'arbustes à petits fruits »	Tous les pulvérisateurs utilisés dans les vergers de cerisiers sont équipés de buses anti-dérive ou de buses à injection d'air.
1.4	Réduction de la dérive – rangée de bordures		2	0	Dans les vergers de cerisiers la rangée de bordure n'est traitée que de l'extérieur vers l'intérieur.	Auto-déclaration : entretien avec le chef d'exploitation À condition que l'espacement entre les rangs soit égal ou supérieur à 4,5 m. La parcelle doit comporter au moins 4 rangs. Exception : éclaircissage et fertilisation foliaire.	Le verger doit comporter au moins 4 rangs, et dans tous les vergers de cerisiers, le rang extérieur le plus en bordure doit être traité de l'extérieur vers l'intérieur (une allée doit être présente à l'extérieur du rang extérieur).

Checklists Cerises / Pruneaux 2025

Pour les contrôles, seule l'auto-contrôle complétée en ligne est acceptée. L'auto-contrôle en ligne 2025 n'est toutefois pas encore ouverte. Cependant, les checklists pour les cerises et les pruneaux 2025, y compris le manuel de contrôle sont consultables ci-dessous.

Il existe une checklist par culture. En raison des grandes différences dans les formes de culture, une checklist supplémentaire est disponible pour les pruneaux de table en haute-tige. Indépendamment du mode de culture, le niveau d'ambition doit être atteint.

→ [CHECKLIST POUR LES CERISES DE TABLE 2025](#)

→ [CHECKLIST POUR LES PRUNEAUX DE TABLE 2025](#)

→ [CHECKLIST POUR LES PRUNEAUX DE TABLE EN HAUTE-TIGE 2025](#)

Checklist «durabilité des fruits» pruneaux 2025



Durabilité des fruits (DUF) – pruneaux 2025							Version 27.11.2024
No.	Mesure	mise en oeuvre (oui = x)	Points possibles	Points obtenus	Exigences en détail	Manuel de contrôle (remarque)	Rempli, si
	PER		Obligatoire	Obligatoire	Les exigences PER dans la production de pruneaux sont remplies.		
Objectif de durabilité : protection des plantes							
1.1	Réduction de la dérive – capteurs		5	0	Les secteurs de buses sont contrôlés par des capteurs de végétation (non cumulable avec 1.2).	Il n'est pas nécessaire que tous les pulvérisateurs soient équipés de capteurs de végétation. Les pulvérisateurs d'herbicides ne sont pas concernés. Remarque : un contrôle visuel est suffisant. Référence (Link) : Fiche technique Agridea « Limiter la dérive et le ruissellement des produits phytosanitaires dans l'arboriculture fruitière et dans les cultures d'arbustes à petits fruits »	Au moins un pulvérisateur à produits phytosanitaires utilisés dans le verger de pruniers doit être équipé de capteurs de végétation contrôlés.
1.2	Réduction de la dérive – capteurs		3	0	Le début et la fin des rangs ainsi que des espaces vides entre les arbres sont contrôlés par un capteur de végétation de chaque côté (non cumulable avec 1.1).	Il n'est pas nécessaire que tous les pulvérisateurs soient équipés de capteurs de végétation. Les pulvérisateurs d'herbicides ne sont pas concernés. Remarque : un contrôle visuel est suffisant. Référence (Link) : Fiche technique Agridea « Limiter la dérive et le ruissellement des produits phytosanitaires dans l'arboriculture fruitière et dans les cultures d'arbustes à petits fruits »	Au moins un pulvérisateur à produits phytosanitaires utilisés dans le verger de pruniers est équipé de capteurs de végétation de chaque côté, détectant le début et la fin des rangs ainsi que les espaces vides entre les arbres et gère le traitement.
1.3	Réduction de la dérive		2	0	Tous les pulvérisateurs sont équipés de buses anti-dérive ou de buses à injection d'air.	Exception pour les appareils qui ne sont pas utilisés dans le verger de pruniers (y compris les pulvérisateurs d'herbicides). Remarque : un contrôle visuel est suffisant. Référence (Link) : Fiche technique Agridea « Limiter la dérive et le ruissellement des produits phytosanitaires dans l'arboriculture fruitière et dans les cultures d'arbustes à petits fruits »	Tous les pulvérisateurs utilisés dans les vergers de pruniers sont équipés de buses anti-dérive ou de buses à injection d'air.
1.4	Réduction de la dérive – rangée de bordures		2	0	Dans les vergers de pruniers la rangée de bordure n'est traitée que de l'extérieur vers l'intérieur.	Auto-déclaration : entretien avec le chef d'exploitation À condition que l'espacement entre les rangs soit égal ou supérieur à 4,5 m. La parcelle doit comporter au moins 4 rangs. Exception : éclaircissage et fertilisation foliaire.	Le verger doit comporter au moins 4 rangs, et dans tous les vergers de pruniers, le rang extérieur le plus en bordure doit être traité de l'extérieur vers l'intérieur (une allée doit être présente à l'extérieur du rang extérieur).

Checklists Cerises / Pruneaux 2025

Pour les contrôles, seule l'auto-contrôle complétée en ligne est acceptée. L'auto-contrôle en ligne 2025 n'est toutefois pas encore ouverte. Cependant, les checklists pour les cerises et les pruneaux 2025, y compris le manuel de contrôle sont consultables ci-dessous.

Il existe une checklist par culture. En raison des grandes différences dans les formes de culture, une checklist supplémentaire est disponible pour les pruneaux de table en haute-tige. Indépendamment du mode de culture, le niveau d'ambition doit être atteint.

[→ CHECKLIST POUR LES CERISES DE TABLE 2025](#)

[→ CHECKLIST POUR LES PRUNEUX DE TABLE 2025](#)

[→ CHECKLIST POUR LES PRUNEUX DE TABLE EN HAUTE-TIGE 2025](#)

Checklist «durabilité des fruits» pruneaux de table haute tige



Durabilité des fruits (DUF) – pruneaux à hautes tiges 2025						Version 27.11.2024	
No.	Mesure	mise en oeuvre (oui = x)	Points possibles	Points obtenus	Exigences en détail	Manuel de contrôle (remarque)	Rempli, si
PER			Obligatoire	Obligatoire	Les exigences PER dans la production de pruneaux sont remplies.		
Objectif de durabilité : protection des plantes							
1.1	Réduction de la dérive - haies ou filets latéraux ou filets anti-insectes		6	0	Tous les côtés longitudinaux des vergers de pruniers sont bordés de haies ou de filets latéraux (filets anti-grêle ou filets anti-insectes). Les haies et les filets doivent être contigus et au moins aussi hauts que la culture (non cumulable avec 1.2).	Si le producteur fait valoir des haies, celles-ci ne sont pas cumulables avec d'autres mesures dont l'objectif de durabilité est la biodiversité. Les haies et les filets doivent être adjacents et au moins aussi hauts que le verger.	Toutes les côtés longitudinaux des vergers de pruniers sont bordés de haies ou de filets latéraux ou de filets anti-insectes, et les haies sont directement attenantes au verger, et les haies sont au moins aussi hautes que les arbres.
1.2	Réduction de la dérive – haies ou filets latéraux ou filets anti-insectes		3	0	Les côtés longitudinaux de 50 % des vergers de pruniers sont protégés par des haies ou des filets latéraux (filets anti-grêle ou filets anti-insectes). Les haies et les filets doivent être contigus et au moins aussi hauts que la culture (non cumulable avec 1.1).	La mesure ne concerne que les côtés longitudinaux des surfaces. Le producteur peut la faire valoir, si la moitié des mètres linéaires de tous les côtés longitudinaux sont protégés par des filets anti-grêle ou anti-insectes ou par des haies. Des surfaces avec ou sans protection dans une exploitation sont possibles. Si le producteur fait valoir des haies, celles-ci ne sont pas cumulables avec d'autres mesures dont l'objectif de durabilité est la biodiversité. Les haies et les filets doivent être adjacents et au moins aussi hauts que le verger.	Au moins 50 % des mètres linéaires des côtés longitudinaux de tous les vergers de pruniers sont bordés de haies, de filets latéraux ou de filets anti-insectes, et les haies doivent être directement adjacentes au verger, et les haies doivent avoir une hauteur au moins égale à celle du verger.
1.3	Réduction de la dérive et du ruissellement – Bandes tampons		6	0	Pour éviter le ruissellement ou la dérive, des bandes tampons d'au moins 3 m à partir du bord de la crime sont aménagées le long des routes drainées à partir du bord de la chaussée. Tous les puits dans les vergers de pruniers disposent d'un couvercle fermé.	3 m à partir du bord de la crime (également pour les arbres haute-tige). Définition d'une route drainée selon les directives du PIC : Une route, un chemin sont considérés comme drainés lorsque l'eau est évacuée – par ex. via des regards – dans les eaux superficielles ou dans une station d'épuration. Les routes et les chemins qui sont drainés par-dessus l'accotement sur la surface voisine ne sont pas considérés comme drainés.	Une bande tampon est aménagée le long des routes drainées et la bande tampon a une largeur d'au moins 3 m et tous les puits de l'exploitation disposent d'un couvercle fermé ou aucune verger de pruniers n'est située le long d'une route drainée.

Checklists Cerises / Pruneaux 2025

Pour les contrôles, seule l'auto-contrôle complétée en ligne est acceptée. L'auto-contrôle en ligne 2025 n'est toutefois pas encore ouverte. Cependant, les checklists pour les cerises et les pruneaux 2025, y compris le manuel de contrôle sont consultables ci-dessous.

Il existe une checklist par culture. En raison des grandes différences dans les formes de culture, une checklist supplémentaire est disponible pour les pruneaux de table en haute-tige. Indépendamment du mode de culture, le niveau d'ambition doit être atteint.

[→ CHECKLIST POUR LES CERISES DE TABLE 2025](#)

[→ CHECKLIST POUR LES PRUNEUX DE TABLE 2025](#)

[→ CHECKLIST POUR LES PRUNEUX DE TABLE EN HAUTE-TIGE 2025](#)



GT Développement durable Fruits - Membres

Production

Gilg Ralph, TG
Magnollay Luc, VD
Seeholzer Adrian, AZO
Stocker Konrad, LU
Blaser Cédric, VD
Siège IFELV en suspens

Commerce

Stefani Patrick, Buffle-Benetos Tristan, Inoverde
Stuber Werner, Amman Martin, Tobi Seeobst AG
Kaisin Bastien, GEISER agro.com.ag

Conseil

Furrer Virginia, VS
Leumann Reto, TG

Commerce de détail

Kreis Lorenz, Kreis Agrar GmbH (Migros)

Recherche

Christen Danilo, Agroscope
Naef Andreas, Agroscope

ONG / scientifique Institut

Niggli Urs, Weibel Franco, Institut d'agroécologie

Contrôle

Schober Monika, Agrosolution

05

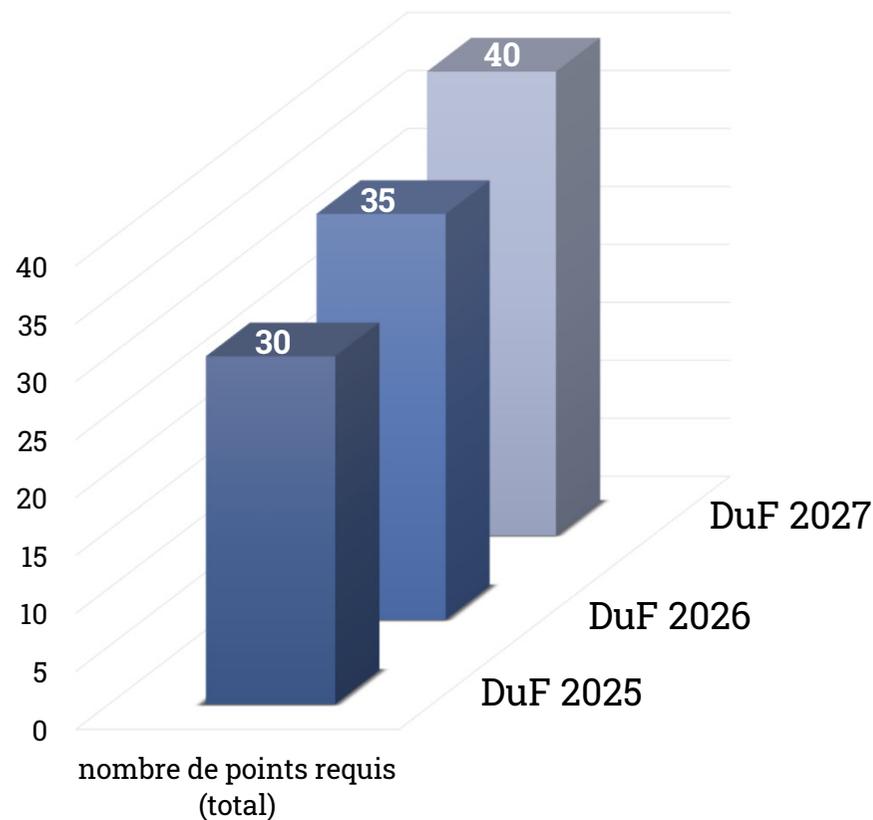
Niveau d'ambition et rémunération



Niveau d'ambition DuF cerises / pruneaux 2025-2027

Nombre de points requis

- 1ère année 30 points (2025)
- 2e année 35 points (2026)
- 3e année 40 points (2027)



Systeme de points DuF cerises / pruneaux 2025-2027



Champ d'action	Nombre de points requis		
	2025	2026	2027
Protection des plantes	10	11	13
Fertilité du sol & fertilisation	4	5	6
Biodiversité	5	6	7
Utilisation de l'eau	3	3	3
Climat	2	2	2
Qualité	1	1	1
Innovation et éducation	1	1	1
Santé et conditions de travail	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Rentabilité	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Sous-total durabilité des fruits	26	29	33
Prestation supplémentaire spécifique à l'exploitation dans les champs d'action	4	6	7
Nombre de points requis	30	35	40

Rémunération

Total de points requis

- 1ère année 30 points (2025)
- 2e année 35 points (2026)
- 3e année 40 points (2027)



Supplément pour charges supplémentaires pour les récoltes 2025

- Cerises de table (par kg) : 25 centimes
- Pruneaux de table (par kg) : 20 centimes



06

Communication

Communication



Communication



07

Inscription, mise en œuvre,
contrôle

Inscription



Solution sectorielle nationale Durabilité des fruits

Toutes les informations concernant la solution sectorielle sont disponibles sur le site internet de Fruit-Union Suisse:

Solution sectorielle nationale Durabilité des fruits

Lors de l'inscription, l'auto-contrôle doit être rempli et clôturé en ligne.

Cerises / Pruneaux à suivre

Inscription pour la durabilité des fruits, fruits à pépins

Agrosolution AG

Neuer Benutzer

Neuanmeldung SwissGAP / Suisse Garantie

Folgende Betriebe sind bereits erfasst und müssen sich als bestehende Benutzer einloggen:

- Suisse Garantie (Früchte, Gemüse, Kartoffeln, Raps, Sonnenblumen, Soja, Brotgetreide)
- SwissGAP (Früchte, Gemüse und Kartoffeln)
- IP-SUISSE Produzenten

[Neuanmeldung \(für Produzenten und Vermarkter\)](#)

Login für bestehende Benutzer

E-Mail

Kennwort

[Kennwort anfordern...](#)

Login



Inscription

- **Quand :** Information à suivre
- **Comment :** En ligne avec auto-contrôle en ligne
- **Où :** www.agrosolution.ch
- **Qui :** Toutes les exploitations fruitières suisses (cerises / pruneaux / fruits à pépins)
- **Quoi :** Exploitations Suisse Garantie/SwissGAP : confirmer uniquement le programme et les conditions contractuelles.
Les exploitations non-SGA doivent s'inscrire séparément.
- **Coûts :** Les frais administratifs (analogues à ceux de la SGA/SwissGAP) sont facturés aux entreprises (env. 80 CHF/an).



Mise en œuvre (à l'exemple des fruits à pépins).

Résultat global



Mesure	mis en œuvre		Points	Description
1.01 Réduction de la dérive – capteurs	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	5/5	? Les secteurs de buses sont contrôlés par des capteurs de végétation (non cumulable avec 1.2).
1.02 Réduction de la dérive – capteurs	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	0/3	? Le début et la fin des rangs ainsi que des espaces vides entre les arbres sont contrôlés par un capteur de végétation de chaque côté (non cumulable avec 1.1).
1.03 Réduction de la dérive	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	2/2	? Tous les pulvérisateurs sont équipés de buses anti-dérive ou de buses à injection d'air.
1.04 Réduction de la dérive – rangées de bordures	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	2/2	? Les deux rangées de bordures extérieures ne sont traitées que de l'extérieur vers l'intérieur.
1.05 Réduction de la dérive - haies ou filets latéraux ou filets anti-insectes	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	6/6	? Tous les côtés longitudinaux des vergers sont bordés de haies ou de filets latéraux (filets anti-grêle ou filets anti-insectes). Les haies et les filets doivent être contigus et au moins aussi hauts que la culture (non cumulable avec 1.6, 1.13 et 1.14).
1.06 Réduction de la dérive – haies ou filets latéraux ou filets anti-insectes	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	0/3	? Les côtés longitudinaux de 50 % des surfaces sont protégés par des haies ou des filets latéraux (filets anti-grêle ou filets anti-insectes). Les haies et les filets doivent être contigus et au moins aussi hauts que le verger (non cumulable avec 1.5, 1.13 et 1.14.)
1.07 Réduction de la dérive – Filets paragrêle	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	2/2	? Les filets paragrêle sont montés.
1.08 Réduction de la dérive et du ruissellement – Bandes tampons	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	6/6	? Pour éviter le ruissellement ou la dérive, des bandes tampons d'au moins 3 m à partir du bord de la crume sont aménagées le long des routes drainées. Tous les puits dans les vergers disposent d'un couvercle fermé.
1.09 Réduction des apports de PPh	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	0/3	? Tous les turbodiffuseurs sont équipés d'un bac de rétention et de tapis récupérateurs.
1.10 Mesure préventive d'hygiène sur le terrain – fruits	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	0/3	? Les fruits momifiés sont éliminés au plus tard lors de la taille d'hiver. Les fruits tombés sont rassemblés ou broyés dans le verger, juste après la récolte du bloc variétal. Les arbres sont entièrement récoltés.
1.11 Mesure préventive d'hygiène sur le terrain – Feuilles	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	0/4	? Les feuilles sont retirées du rang au plus tard au débourrement des arbres et broyées.



Contrôle

- **Quand :** A partir de 2025
- **Comment :** Selon le manuel de contrôle
Grâce à la numérisation en combinaison avec les contrôles existants (PER, SGA, SwissGAP, etc.)
- **Qui :** Organisation de contrôle régional attitré
- **Fréquence :** même rythme que pour Suisse Garantie et SwissGAP
- **Coûts :** Facturés directement par l'organisme d'inspection
- **Sanctions :** En principe, comme pour Suisse Garantie. En cas de non-respect ou de non-obtention, une réclamation est émise avec un délai pour y remédier. Ensuite, l'exclusion de la durabilité des fruits est prononcée.
→ Règlement des sanctions (crédibilité de DuF)

08

Questions et réponses

Questions et réponses

- Vidéoconférence pour les questions et réponses le 22 janvier 2025
 - à 13h30 en allemand
 - à 15h00 en français
- Documents 2025 sur www.swissfruit.ch sous Thèmes → Durabilité des fruits
- N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.



Informations spécialisées Sujets Formation Manifestations À propos de nous

La «Durabilité des fruits»

En 2022, nous avons convenu avec nos partenaires commerciaux de la version finale du programme de durabilité pour les fruits à pépins. En 2024, nous nous sommes entendus avec SWISSCOFEL pour élargir la solution sectorielle « Durabilité des fruits » aux cerises et aux pruneaux.

La solution sectorielle comprend des mesures dans neuf domaines d'action et s'applique à l'ensemble de la Suisse. Elle établit ainsi une réglementation uniforme pour toutes les exploitations arboricoles.

Le commerce indemnisera équitablement la production pour ses charges supplémentaires avec un supplément de
6 centimes par kilogramme de fruits à pépins (pommes et poires)
20 centimes par kilogramme de prunes
25 centimes par kilogramme de cerises.

Les checklists ont été digitalisées. Seule l'auto-contrôle complété électroniquement est accepté pour les contrôles. Nous informerons dès que l'auto-contrôle en ligne 2025 sera ouvert.

Checklists Cerises / Pruneaux 2025

Pour les contrôles, seule l'auto-contrôle complétée en ligne est acceptée. L'auto-contrôle en ligne 2025 n'est toutefois pas encore ouverte. Cependant, les checklists pour les cerises et les pruneaux 2025, y compris le manuel de contrôle sont consultables ci-dessous.

Il existe une checklist par culture. En raison des grandes différences dans les formes de culture, une checklist supplémentaire est disponible pour les pruneaux de table en haute-tige. Indépendamment du mode de culture, le niveau d'ambition doit être atteint.

[→ CHECKLIST POUR LES CERISES DE TABLE 2025](#)

[→ CHECKLIST POUR LES PRUNEAUX DE TABLE 2025](#)

[→ CHECKLIST POUR LES PRUNEAUX DE TABLE EN HAUTE-TIGE 2025](#)

Webinaire «Durabilité des fruits» cerises & pruneaux 2025

Date: 17 Décembre 2024



Schweizer Obstverband
Fruit-Union Suisse
Associazione Svizzera Frutta



**Merci beaucoup
Pour votre attention**